

## **Rapport n°40**

### **Creazione di u postu di amministratore di a casa di e lingue** **Création du poste d'administrateur de "A casa di e lingue"**

L'administrateur de la Casa di e lingue organise l'accueil et la coordination des acteurs ayant vocation à travailler dans ou avec la Casa di e lingue. Il a un rôle à la fois administratif et de chef de projet.

Ses missions seront les suivantes :

- ✓ Gestion administrative et financière de la casa di e lingue en lien avec le responsable des associations de la Direction des Affaires Culturelles
- ✓ Accueil physique des usagers de A Casa di e lingue
- ✓ Gestion des plannings
- ✓ Etre un relais disponible à tout moment entre la Casa di e lingue et le public
- ✓ Orientation et mise en synergie des publics avec les associations sédentaires et itinérantes
- ✓ Elaboration d'un calendrier partagé entre les différents acteurs présents dans la casa di e lingue
- ✓ Elaboration d'un calendrier partagé pour l'optimisation des espaces vacants à vocation associative
- ✓ Elaboration d'une stratégie de médiation auprès des publics cible afin d'identifier clairement la Casa di e lingue
- ✓ Création d'une base de données exhaustive des acteurs institutionnels, associatifs et recherche de ressources dormantes de locuteurs natifs
- ✓ Assurer la prise d'images et de vidéos pour alimenter les réseaux sociaux de la Casa di e lingue
- ✓ Travail en transversalité avec la Direction des Affaires Culturelles et le responsable administratif de la Maison des Associations
- ✓ Elaboration d'une programmation culturelle pour le théâtre de poche
- ✓ Intégrer et associer les associations résidentes de la maison des associations
- ✓ Intégrer et associer les associations investies dans la promotion et la défense de la Casa di e lingue

Il est donc proposé la création d'un poste d'administrateur de « A casa di e lingue » afin d'exercer les missions ci-dessus mentionnées, et de le recruter par voie statutaire.

Dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou

rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

**En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver la création du poste d'administrateur de « A casa di e Lingue ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2022.